

Vous aimez lire mais vous rencontrez des difficultés, l'ADV a une solution gratuite pour vous



Qu'est-ce que l'Association des Donneurs de Voix (ADV) ?

L'ADV bénéficie de reconnaissances institutionnelles : reconnaissance d'utilité publique (1977), attribution de la franchise postale (1977), exception aux droits d'auteurs (2024), agrément Jeunesse Education Populaire et Convention cadre (2018), Association Complémentaire de l'Enseignement Public (2019).

Du fait de l'exception aux droits d'auteurs tous nos livres adaptés sont versés sur la plateforme de la BNF appelée PLATON.

L'ADV présente une double spécificité :

- L'enregistrement en voix humaine
- La gratuité de ses prestations

L'ADV aujourd'hui compte environ 3000 bénévoles qui donnent leurs voix ou leur temps, nommés donneurs de voix (DDV) ou donneurs de temps (DDT).

Grace à son réseau de 106 bibliothèques sonores (établissements secondaires) réparties dans toute la France, elle permet l'accès à la culture, à la formation et à l'information à toute personne atteinte de déficiences sensorielles, physiques ou cognitives (dyslexie), médicalement attestées, les empêchant de lire.

Ces actions se sont développées en mettant à disposition gratuitement environ 65800 titres et revues.

A ce jour environ **30 000 audio lecteurs** sont inscrits dans les 106 Bibliothèques Sonores de l'Association des Donneurs de Voix.

Toutes les informations concernant l'ADV sont sur <https://lesbibliothequessonores.org>

Laurence